Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 37.

II. Jahrgang. *II.de Année.*

Pruntrut, Samstag den 12 September 1818. *Porrentruy*, Samedi le 12 Septembre 1818.

Vermischte Nachrichten.

Bern. (Tagsatzung.) In der 28sten Sizung den 20 August beschäftigte sich die Tagsatzung mit dem Commissional-Bericht über die zwischen beyden Theilen des Cantons Unterwalden entstandenen Irrungen, welche sie, dem Gutachten der Commission beypflichtend, durch einen Spruch endigte. Dann wurde der Commissional-Bericht über die Linthbarbeiten angehört und berathen. Dreyzehn Stimmen genehmigten den Antrag für alles, was die Fortsezung dieser Arbeiten und neue Einladungen zu Uebernehmung von Aktien betrifft; dagegen ward der Vorschlag, einen Vorschuß von 8000 Franken aus der Central-Casse zu bewilligen, verworfen. Endlich wurde die zu Ehren der Schweizergarden vom 10ten August 1792 ausgeprägte eiserne Denkmünze der Tagsatzung vorgelegt, und mit neunzehn Stimmen beschlossen, es solle dieselbe nur denen von den alten Schweizergarden zukommen, welche bey dem Gefecht jenes Tages zugegen waren.

In der neun und zwanzigsten Sizung den 21sten wurde auf den angehörten Bericht der Commission, über die Ehe-Einsegnungen von Militairs der kapitulirten Schweizer-Regimenter, beschlossen, den Regiments-Obersten wissen zu lassen,

Nouvelles diverses.

Berne. (Diète.) *Dans la vingt-huitième séance du* 20, l'assemblée s'est occupée des différends, qui se sont élevés entre les deux parties du canton d'Unterwald et sur l'avis de la commission elle les a terminés par une prononciation. Le rapport de la commission sur les travaux de la Linth, a été ensuite discuté. Treize voix ont confirmé l'avis de la commission, pour tout ce qui est relatif à la continuation des travaux et à de nouvelles invitations pour le placement des actions; mais la proposition d'accorder une avance de 8000 francs, de la caisse fédérale, a été rejettée. Des médailles de fer, frappées pour honorer les gardes Suisses du 10 Août 1792, ont été présentées à la Diète, et elle a décrété par 19 voix, que ces médailles ne seront distribuées qu'à ceux des anciens gardes Suisses qui furent présens au combat du 10 Août.

Dans la vingt-neuvième séance du 21, on a entendu le rapport de la commission sur les mariages des militaires dans les régimens capitulés. Il sera intimé aux colonels de ces corps, de n'autoriser la bénédiction d'aucun

in keine Ehe-Einsegnung eines ihrer Untergebenen einzuwilligen, ehe derselbe zuvor die Bewilligung seiner Regierung, den Gesezen seines Cantons gemäß, dazu erhalten habe. — Der Commissions-Bericht wegen Auslieferung und Verurtheilung solcher Verbrecher, die in mehr als einem Canton Vergehen verübt haben, fand den diesfälligen Antrag noch näherer Bestimmungen bedürftig; und diesem Befinden gemäß ward derselbe an den Vorort zurück gewiesen.

In der dreyßigsten Sizung den 24sten erhielt die Tagsazung ein Schreiben Sr. Excell. des österreichi[illegible]en Ministers, worin die Ausdehnung des mit der Schweiz bestehenden Freyzügigkeits-Vertrags auf die neuen österreichischen Staaten zugesichert ist. Hierauf ward der Commissional-Bericht über die in der Schweiz angesessenen Franzosen angehört und berathen. Der erste Theil dieses Berichts bezieht sich auf diejenigen, welche sich seit längerer Zeit schon nieder gelassen haben, und nimmt an, es sollen daherige neue Verordnungen keine rückwirkende Kraft auf sie haben, so lange sie sich als französische Bürger gehörig ausweisen können, und von unbescholtener Aufführung sind; auch wurde dieser Antrag mit achtzehn Stimmen angenommen. Der zweyte Theil des Berichts betrifft das gegen künftige Ansiedler zu nehmende Verfahren, und wurde ad instruendum genommen. Der Vorort wurde beauftragt, hinsichtlich des Cantons Freyburg und der gegen diesen Canton von Frankreich ausgeübten Repressalien sich nachdrücklichst und auf angemessene Weise zu verwenden. Ein Schreiben des Herrn Internuntius Belli aus Luzern kündigte die baldige Ankunft des neu ernannten päbstlichen Nuntius in der Schweiz, des Herrn Vincent Macchi, an.

In der ein und dreyßigsten Sizung den 25sten wurde der Commissional-Bericht über die Niederlassung der Schweizer von Canton zu Canton ausführlich berathen, ohne indessen zu irgend einem Resultat geführt zu haben. Die Commission hatte auf eine etwas veränderte Abfassung des vorjährigen Entwurfs angetragen, worin die freye Niederlassung zum Grundsaz angenommen wird.

Bern. Unsere schöne und reichhaltige Kunstausstellung wurde den 18ten August geschlossen, nachdem sie volle vier Wochen offen und immer zahlreich besucht gewesen war. Laut dem Verzeichniß der ausgestellten Kunstwerke befanden sich auf dem Saale an Gemälden 218 Nummern, und an Kunststücken in Bildhauerey, Kupferstichen u. s. w. 217. Es beläuft sich die Zahl der einheimischen Künstler in allem auf 73 Mahler, 16 Bildhauer, Kupferstecher u. s. w., die hierzu ihre Kunstwerke geliefert und ungetheilten Beyfall erhalten haben. Aus dem

mariage, pour lequel le fiancié n'aurait point requis et obtenu l'autorisation de son gouvernement, et cela d'après les lois du Canton dont il est le ressortissant. Le rapport de la commission sur l'extradition et le jugement des criminels, qui ont commis des délits dans plusieurs cantons, a trouvé que la proposition faite relatif à ce sujet avait besoin de développemens ultérieurs; conformément à ce rapport le renvoi au directoire a été décrêté.

Dans la trentième séance du 24 Août, la Diète à reçu la communication d'une lettre de S. E. le ministre d'Autriche, qui annonce l'extension donnée par sa cour au traité existant pour l'abolition de la traite foraine aux nouveaux états autrichiens. L'assemblée a ensuite entendu et discuté le rapport de sa commission sur le domicile des Français en Suisse. La première partie de ce rapport regarde les anciens domiciliés, auxquels de nouvelles ordonnances ne paraissent pas devoir être appliquées par un effet rétroactif, si toute fois leur conduite est irréprochable et si leur qualité de citoyen Français est reconnue. Une résolution proposée dans ce sens a été adoptée par 18 voix. La seconde partie du rapport concernant les mesures à appliquer aux domiciliés futurs, a été prise *ad instruendum*. Le Directoire a été chargé d'intervenir d'une manière convenable, relativement au canton de Fribourg, et aux représsailles exercées contre ce canton par la France. Une lettre de M. l'internonce Belli de Lucerne, a annoncé la prochaine arrivée du nouveau nonce en Suisse M. Vincent Macchi.

Dans la trente et unième séance du 25 Août, un rapport de la commission sur le domicile des Suisses de canton à canton, à été longuement discuté et n'a cependant offert aucun résultat. La commission proposait la rédaction modifiée d'un concordat pris l'année dernière *ad instruendum*, et dans lequel le principe du libre domicile réciproque se trouve reconnu.

Berne. L'exposition des objets d'arts, qui a été belle et riche, a été terminée le 18 Août; elle avait été ouverte et bien fréquentée pendant quatre semaines entières. D'après le catalogue des divers objets, qui se trouvaient dans la salle, on a compté 218 tableaux et 217 objets de sculpture, gravure etc. etc. Le nombre des artistes Suisses qui y ont envoyé de leur ouvrage et reçu un applaudissement général, s'élève à 73 peintres et 16 sculpteurs

Canton Bern waren 29 Maler, aus dem Canton Zürich 15, aus dem Canton Basel 10 u. s. w. Es sind sehr wenige Schweizer-Cantone, aus denen nicht Beyträge eingesandt wurden. Unter den aus dem eigenen Canton eingekommenen Werken bemerkte man unter andern mehrere ausgezeichnete Arbeiten des lange in Delsperg wohnhaft gewesenen Hrn. Juillerat, so wie auch eine prächtige Federzeichnung des jungen kaum sechszehnjährigen Pierre Pelée von Courtedoux, eines Sohns armer Aeltern, der den schönen Kupferstich von Wille, die Cleopatra, so künstlich nachgezeichnet hat, daß die Copie sogar in manchen Theilen den Originalkupferstich übertrifft. Dieses Kunstwerk zog allgemeine Bewunderung auf sich; auch wird dieser junge mit so seltenen Naturanlagen ausgestattete Künstler von der hohen Regierung unterstüzt, und zu Erlernung der Kupferstecherkunst zu einem geschickten Meister in die Lehre gethan werden.

et graveurs; 29 peintres sont du Canton de Berne, 15 de Zurich, 10 de Bâle, etc. Il y a peu de cantons qui n'ayent offert leur tribut. Entre autres tableaux livrés par des artistes de notre Canton on en remarquait quelques uns de très distingués de Mr. Juillerat, ci-devant domicilié à Delémont, pendant longtems, de même un superbe dessein à la plume du jeune Pierre Pelée de Courtedoux, qui à peine âgé de seize ans, a copié si parfaitement la belle gravure de Wille réprésentant Cléopatre, que la copie surpasse l'original même dans quelques parties. Ce dessin a attiré l'admiration de tout le monde. Aussi ce jeune artiste, doué d'un talent si rare; mais point favorisé de la fortune, sera protégé par le Haut Gouvernement et envoyé chez un maître distingué pour se former à la gravure.

— Se. K. Hoh. der Prinz Leopold von Sachsen-Coburg, Gemahl der verstorbenen Prinzessin Charlotte von England, ist den 2ten dies von Genf hier angekommen, und hat sich zu seiner Schwester der Großfürstin Constantin auf ihren nahe bey unsrer Stadt gelegenen Landsiz Elfenau begeben, wo er einige Zeit zu verweilen gedenkt.

— S. A. R. le Prince Léopold de Saxe-Cobourg, époux de feue la princesse Charlotte d'Angleterre, venant de Genève, est arrivé ici le 2 de ce mois, et s'est rendu chez sa sœur la Grande-Duchesse Constantin, à sa campagne d'Elfenau, près de cette ville, où il séjournera pendant quelque tems.

— Der eydgenössische Vorort hat vor einiger Zeit den Ständen angekündigt, daß zufolge einer offiziell vom englischen Minister erhaltenen Anzeige, Se. K. Hoh. der Herzog von Glocester, Neffe und Schwiegersohn Sr. Maj. des Königs, diesen Herbst die Schweiz bereisen werde.

— Les Gouvernemens d'Argovie et de Lucerne ont également ordonné pour le jour de jeûne, une collecte volontaire en faveur des infortunés du vallée de Bagnes.

— Die Regierungen der Stände Aargau und Luzern haben ebenfalls auf den Bettag eine allgemeine freywillige Steuer zu Gunsten der verunglückten Bewohner des Bagnethales ausgeschrieben.

Zurich. Un orage, dont on a peu d'exemples, a éclaté le 23 Août, dans les environs de Zurich. Le mont Rigi en a été le principal théatre. La foudre est tombée sur la croix qui s'y trouve et l'a fracassée en partie. La neige tombait avec une telle violence, que l'on pouvait à peine distinguer les éclairs. Jusqu'au lendemain la montagne a été couverte de neige.

Zürich. Ein Gewitter seltener Art, wie man davon noch wenige Beyspiele hat, ist den 23 August in der Gegend von Zürich ausgebrochen. Besonders war der Rigiberg der Schauplaz desselben; der Strahl zersplitterte das dort aufgerichtete Kreuz, und es fiel dabey ein so gewaltiger Schnee herab, daß man vor den Schneeflocken kaum die Blize zu unterscheiden vermochte. Bis den folgenden Morgen war der ganze Berg mit Schnee bedeckt.

France. Paris, 27 Août. La fête de St. Louis a été célébrée ici avanthier avec un grand enthousiasme. L'inauguration de la statue d'Henri IV. a eu lieu en même tems et y a ajouté un spectacle imposant. Le moment où le Roi s'est approché, où le voile a disparu, où Henri IV. a été offert aux regards et aux applaudissemens du Roi et d'une foule immense, où Louis XVIII. s'est découvert pour saluer

Frankreich. Paris, den 27 August. Das Ludwigsfest wurde hier vorgestern mit sehr großem Enthusiasmus gefeyert. Die Einweihung der Bildsäule Heinrichs IV. hatte zugleich statt und erhöhte die Feyer dieses Tages. Der Augenblick, wo der König sich der Bildsäule näherte, wo diese enthüllt, wo Heinrich IV. von dem König und der ungeheuern Menge mit allgemeinem Frohlocken erblickt wurde und dann Ludwig XVIII. das Haupt ent-

blößte, dieß Bild des Vaters der Franzosen zu begrüßen; dieser Augenblick machte den schönsten Eindruck. Die Antwort des Königs auf die bey diesem Anlaß an ihn gerichtete Rede war nicht minder rührend, und erweckte große Freude. „ In „ dieser Bildsäule sehe ich ein Pfand der Vereinigung „ aller Partheyen und des Vergessens aller began„ genen Irrthümer; sie ist mir der Vorbote von „ Frankreichs Glück. Möchte der Himmel meine „ Wünsche erfüllen; sie sind die theuersten, die mein Herz kennt! “ — Se, Majestät wußten übrigens dies rührende Andenken nicht besser zu heiligen, als durch Handlungen der Großmuth; Bey 500 Personen, darunter 127 die wegen politischen Vergehen bestraft worden, erhielten theils volle Begnadigung, theils beträchtliche Verminderung ihrer Strafen.

Es war den 14 August Vormittags, als der Transport jener Bildsäule Heinrichs IV. aus der Gießerey nach dem Pontneuf begann. Die Statüe selbst wog 300, das Gerüst, auf welchem sie fortgeschafft wurde, 200 Centner; es waren vierzig Ochsen vorgespannt. Abends um sieben Uhr bemächtigten sich an dem Eingange der Champs Elisées sechs bis sieben hundert Zuschauer freywillig der Zugseile unter dem Rufe: vive Henri IV.! und brachten die Statüe bis vor den Pavillon de Flore der Tuillerien, wo Halt gemacht, und dem Könige, der mit den Prinzen und der Herzogin von Angouleme am Fenster erschien, ein freudiges Lebehoch gebracht wurde. Der Zug gelangte denselben Abend noch bis zum Pont des arts. Nachdem alle Veranstaltungen getroffen waren, ward die Bildsäule am 20sten Nachmittags auf ihr Piedestal gebracht, und blieb bis zum Ludwigstag bedeckt.

Steigerung.

Infolge Beschlusses des Stadtrathes von Delsperg vom 25 August und 7 September wird der Magistrat dieser Stadt den 10ten nächstkünftigen Wintermonat des Morgens um 9 Uhr auf dem Rathhause an eine öffentliche Steigerung kommen, und dem Meist- und Leztbietenden zuerkennen lassen: die Mühle, vor der Stadt genannt, bestehend in einer Wohnung nebst Mühle von vier Gängen, kleinem Garten, neuerbauter Scheuer und Stallung, einer Werch-Reibe und zwey anstoßenden Wiesen, von denen die eine 2 1/2 Jucharte, die andere 12 Ruthen hält. Das erste Bott ist angesezt auf 16,000 Schweizer-Franken.

cette image du père de la France, ce moment a été du plus bel effet. On n'a pas entendu avec moins de transport la belle réponse du Roi au discours qui lui a été adressé dans cette circonstance. » Ce monument est le gage » de l'union de tous les partis, de l'oubli de » toutes les erreurs. C'est le présage du bon» heur de la France. Puisse le ciel exaucer » ces vœux, ce sont les plus chers de mon » cœur. » Au reste S. M. ne pouvait mieux consacrer ce touchant souvenir que par des actes de clémence. Près de 500 individus dont 127 condamnés pour délits politiques, ont obtenu la remise entière où la réduction de leurs peines.

Ce fut le matin du 14 Août, que le transport du monument de Henri IV. de la fonderie au Pont-neuf a commencé. La statue pesait 300 quintaux et l'échaffaudage nécessaire pour le transport en pesait 200; on y a attelé 40 bœufs. A sept heures du soir, à l'entrée des champs Elysées, tout à coup 600 à 700 des spectateurs se sont emparés volontairement des traits, en criant *vive Henri IV* et ont conduit la statue jusqu'au Pavillon de Flore des Tuilleries, où ils s'étaient arrêtés pour porter un vive le Roi à S. M. qui dans ce moment parût à la croisée accompagnée des Princes du sang et de la Duchesse d'Angoulème. Le transport fut continué encore ce soir là jusqu'au Pont des arts. Après avoir fait tous les préparatifs nécessaires, la statue fut enfin dressée sur son piedestal le 20 Août après midi et y resta couverte jusqu'à la fête de St. Louis.

Vente.

Ensuite de la délibération du conseil de la ville de Delémont, en dâte des 25 Août et 7 Septembre, il sera procédé le 10 Novembre prochain à 9 heures du matin, pardevant le Magistrat, à l'hôtel de ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, du moulin dit *devant la ville*, consistant en une habitation avec une usine à 4 roues, un petit jardin, une grange et écurie neuves, un moulin à fouler le chanvre, et deux prés à côté, dont l'un de la contenance de 2 journaux et demi, et l'autre de 12 perches; la première mise sera de 16000 Francs Suisses.

Les amateurs pourront prendre connaissance

Die Liebhaber können in der Stadtschreiberey Delsperg das Nähere vernehmen.

Delsperg, den 8 September 1818.

Der Amts-Burgermeister Redet.

Zu verkaufen

Von jezt an bis den 21sten des laufenden Herbstmonats ein schönes, fast neues Piano von Erhard zu 4 Pedalen, für 34 Duplonen; auch kann die zum Transport erforderliche Kiste mit hinzu gegeben werden. Man hat sich deswegen postfrey an Herrn Bost zu Münster-Granfelden zu wenden.

du cahier des charges au Greffe de la ville de Delémont.

Delémont, le 8 septembre 1818.

Le Maitre-Bourgeois en charge, *Rédet.*

à vendre

D'ici au 21 Septembre courant un beau Piano d'Erhard à quatre pédales, presque neuf, pour le prix fixe de trente quatre louis; on peut fournir la caisse de transport. S'adresser franco à Moutier-Grandval chez Mr. Bost.

Avis.

La Haute Commission de chasse, ayant été informée que dans la forêt du Fahy, située sur le territoire de Porrentruy, Courchavon etc. il existait du chévreuil, animal nullement nuisible, a jugé convenable de laisser subsister dans toute sa force la défense, pour ce qui concerne toute cette forêt (du Fahy) et dans la totalité de ses limites et cela jusqu'à nouvel ordre.

En conséquence la publication du 26 Août 1818, insérée au N.° 36 du Journal, demeure modifiée, suivant qu'il est indiqué ci-dessus, ce qui sera publié à la diligence de M.rs les Lieutenants de justice et des Maires, pour la connaissance d'un chacun.

Porrentruy, le 11 Septembre 1818.

Le Grand-Baillif, *A. de Jenner.*

Le public est prévenu, que ceux qui voudront participer depuis le 1.er Janvier 1819 aux avantages de l'assurance contre les incendies, en faisant inscrire leurs maisons, et ceux qui voudraient obtenir une augmentation ou diminution du prix d'estimation de leurs maisons, comme aussi ceux qui voudront faire rayer leurs bâtimens démolis, devront faire leur déclaration au greffe baillival où les protocolles sont ouverts pour cet effet jusqu'au 30 Septembre courant, passé lequel délai il ne sera plus reçu de déclaration pour cette année.

M.rs les Maires donneront la plus grande publicité au présent avis, pour que personne n'en ignore.

Moutier, le 5 Septembre 1818.

Le Grand-Baillif, *E. de Rodt.*

Le public est prévenu, que le mardi 28 Septembre, à neuf heures du matin, il sera procédé au château de Moutier, à la vente et adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des bois ci-après détaillés, appartenant au Gouvernement, savoir:

Dans la forêt du Berois, ban de Bellelay,
cordes de 50 pieds carrés . . . 48 –
Dans celle du droit de l'Ecorcheresse
ban de Perrefitte; cordes même mesure, essence hêtre 89 1/4
Sous l'envers du Plainfayen, même
mesure, essence sapin 59 3/4

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges à la secrétairerie baillivale à Moutier, chez le garde général audit lieu, ou chez Mr. le Sous-inspecteur à Delémont. Moutier, le 7 Septembre 1818.

Le Grand-Baillif, *E. de Rodt.*

Le public est prévenu, qu'en conséquence: 1.° D'une décision de LL. EE. du Gouvernement de Berne, du 15 Octobre 1817, qui statue, qu'un pont en pierre, d'une arche, remplacera le pont très-caduc en bois, sur la Birse, au ban de Duggingen en face d'Angenstein. 2.° Des devis et plans dès 23, 24 Juillet et 30 Décembre 1817, dressés par le Sieur Osterieth, architecte du louable Gouvernement de Berne et des instructions y annexées par le Commissaire spécial préposé aux constructions. 3. De la délibération des Conseils communaux, Président et Maire des communes d'Esch et de Duggingen, et du propriétaire d'Angenstein, du 24 Mai 1818. 4.° De l'arrêté organique rélatif à l'administration des travaux, aux payemens d'iceux, et à tout ce qui les concerne, emis le 23 Juillet dernier par Mr. le Grand-Baillif de Delémont.

Il sera procédé publiquement le Samedi 19 Septembre courant à 10 heures du matin, au cabaret de la Mouche, en face du pont

dont s'agit, à l'adjudication des travaux susmentionnés, au mieux offrant et dernier rabais, à l'extinction des bougies.

Le montant de la première mise à prix sera de 4947 Fr. 4 Bz. de Suisse, conformément aux devis, et non compris les ouvrages, les transports et journées à exécuter par les communes et particuliers intéressés, ainsi que les bois à fournir de leurs forêts respectives pour le ceintrage.

LL. Ex. Ex. du Gouvernement du louable canton de Berne, ont fait don d'une somme de 2500 Fr. de Suisse, pour la réconstruction du pont dont s'agit, et le reste de la dépense est assuré par une répartition au marc la livre de la contribution foncière entre les communes et propriétaires intéressés, à la poursuite des percepteurs des contributions publiques.

L'adjudicataire, s'il est reconnu bon architecte, ou maître maçon, devra en outre fournir une caution très-solvable du double de la mise à prix; si au contraire l'adjudicataire était une personne très-solvable d'ailleurs, mais point homme de l'art, elle devra fournir en outre le cautionnement d'un bon architecte ou maître maçon, toujours pour le double de la mise à prix, vu les frais au compte des communes, en sus de ce prix.

Il pourra être pris connaissance de toutes autres conditions précises, par tout amateur, ainsi que des devis et plans, tant au secrétariat général du Grand-Bailliage de Delémont, qu'au château d'Angenstein, chez le Commissaire spécial préposé à la direction des travaux, et qui présidera à l'adjudication publique du 19 Sept. courant avec MM. les Maire et président des communes d'Esch et de Duggingen.

Bâle, le 1 Septembre 1818.

Le Commissaire spécial,
préposé par le louable Canton de Berne,
aux opérations ci-dessus relatées.

Les souscripteurs de la compagnie des arquebusiers du Bailliage de Porrentruy, sont prévenus que le tirage pour les prix du Gouvernement et du Bailliage, aura lieu à Porrentruy, le 20 et le 21 de ce mois, si le tems le permet.

Répartition des Prix.

1.° Une superbe médaille en argent décernée comme Prix d'honneur par Mr. le Grand-Baillif de Jenner, jointe à la somme de 198 francs Suisses, formeront une série de vingt Prix qui seront distribués à la cible principale.

2.° Il y aura en outre 8 Prix aux cibles d'épreuve pour une somme de 42 francs Suisses.

3.° Le tirage commencera le Dimanche 20 Septembre, à l'issue de l'office divin.

4.° Chaque souscripteur aura 4 coups à tirer sur la cible principale.

Les cartes seront payées un batz par coup pour subvenir aux frais.

5.° Le nombre de coups à tirer aux cibles d'épreuve n'est point limité.

6.° Les Prix seront décernés à ceux qui auront approché le plus près du centre, aux différentes cibles. Néanmoins un tireur ne pourra obtenir plus de deux Prix à la cible principale.

7.° On observera quant à la police et à l'ordre du tirage le réglement général de la société.

8.° Le tirage finira le Lundi 21, à 6 heures du soir; si le mauvais tems empêchait qu'il eut lieu aux jours indiqués, il sera remis au Dimanche suivant, sans autre publication.

Fait et arrêté par le Conseil d'administration de la société du tir à Porrentruy, le 9 Septembre 1818.

Le Directeur, Hentzinger.

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 9 September 1818.

	Das Bern-Mäs Batz.	Rap.
Mittel-Preis.		
Kernen	22	—
Mischelkorn	12	—
Haber	7	—
Gersten	12	—
Paschi	8	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—
Delsperg, am 8 September 1818.		
Kernen	25	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 9 Septembre 1818.

	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Prix moyen.		
Epeautre égrugé	22	—
Epeautre mélangé	12	—
Avoine	7	—
Orge	12	—
Boige	8	—
Vesces	—	—
Pois	—	—
Delémont, du 8 Septembre 1818.		
Epeautre égrugé	25	—

(La taxe du pain et des viande est la même, que celle du dernier N.°)